

Canton d'Herbault

Ce canton renferme 21 communes, 17 ont des écoles publiques tenues soit par des instituteurs, soit par des institutrices. Quatre sont tout à fait privées d'instruction. Ce sont les communes de Coulanges, de Saint-Étienne-des-Guéréts, de Seillac et de Veuves.

Herbault.

L'école communale d'Herbault est tenue par le Sieur Badaire, instituteur que la loi a trouvé en exercice et qui est possesseur du brevet de troisième degré. Cette école au premier aspect donne une bonne idée du maître. A voir la bonne tenue des élèves, l'ordre qui règne dans la classe, on espère de bons résultats. Mais l'attente est bien trompée. On s'aperçoit bien vite que l'instituteur n'a que de la routine, qu'il est ignorant, aussi ses élèves ne peuvent-ils répondre aux plus simples questions qu'on leur adresse. Le sieur Badaire ne manque pas de bonne volonté ; mais son intelligence est très bornée. Il est lent, sans énergie, plus fait pour endormir ses élèves que pour enflammer leur zèle et entretenir leur ardeur. C'est du reste comme père de famille, comme citoyen, un homme très respectable. On ne peut que lui donner des éloges pour sa conduite et sa moralité.

Outre l'école communale, il existe aussi dans cette localité une école privée de filles tenue par Mlle Girard non brevetée et exerçant provisoirement. Il serait à désirer que cette institutrice qui s'est déjà présentée devant la commission d'examen pût obtenir son brevet. Elle a de la tenue, une conduite parfaite, elle ne peut que bien diriger les jeunes personnes qui lui sont confiées.

Averdon.

Voici une des écoles les plus arriérées de l'arrondissement, non pas que l'instituteur, le Sieur Fauchaux, soit incapable ; il a au contraire beaucoup de bon sens, d'intelligence, un grand désir de s'instruire ; mais il est presque toujours malade, mais les parents de cette localité ont peu de goût pour faire instruire leurs enfants. Le père Fauchaux n'a aucun des défauts des anciens instituteurs, il est sobre, rangé, d'une conduite et d'une moralité exemplaire.

Chambon.

L'école de Chambon est sous la direction du jeune Legendre. Actif, zélé, laborieux, cherchant tous les moyens de s'instruire, passionné pour son état, cet instituteur ne peut manquer de réussir avec son intelligence et sa bonne volonté. Nous regarder (*sic*) comme un bonheur pour Chambon de le posséder. Pour le peu de temps qu'il exerce dans cette localité, nous avons déjà constaté des améliorations notables, en un mot le jeune Legendre est digne sous tous les rapports de la bienveillance de l'autorité.

Champigny.

M. Maison qui dirige l'école de la commune de Champigny n'est pas un instituteur ordinaire. Doué d'une intelligence peu commune, d'une grande facilité de travail, d'un grand amour pour l'étude, d'un jugement droit et sain, il s'est fait ce qu'il est

aujourd'hui, homme d'une haute capacité, possesseur du brevet supérieur, et cependant il y a trois ans, ses connaissances étaient très bornées. Sous la direction de M. Maison, qui est tout à fait dans la voie des progrès, ne peut manquer avec le temps de produire d'excellents résultats (*sic*).

La Chapelle Montmartin.

Le Sieur Huard qui exerce à La Chapelle a tout ce qu'il faut pour faire un excellent instituteur. Il est intelligent, capable, ne manque pas de bonne volonté, mais on pourrait désirer chez lui plus de fermeté, plus d'ordre, de tenue dans son école, un soin plus minutieux dans les détails du travail. Il a lui-même un peu trop de laisser-aller, d'abandon, il ne sait pas assez conserver la dignité de sa position. On lui reproche de fréquenter les cabarets, c'est une imprudence qu'il a commise quelquefois, et cela, dit-il, pour ne pas paraître fier. Nous croyons, nous, que c'est un peu dans ses goûts ; mais aujourd'hui, il en porte la peine. Aujourd'hui qu'il a des ennemis dans la commune, on l'en blâme, et ceux-là mêmes qui les premiers l'ont entraîné sont aussi les premiers à l'accuser. Au reste nous sommes fondés à penser qu'il sera plus prudent à l'avenir, et que la leçon qu'il a prise, à ses dépens, lui sera profitable.

Chouzy.

M. Lesueur instituteur à Chouzy a beaucoup gagné depuis plusieurs années, tant sous le rapport des connaissances que sous celui du caractère. Violent, emporté de sa nature, il s'est quelquefois laissé aller à l'égard des enfants à des actes d'une sévérité très blâmable, mais les observations qui lui ont été adressées soit par nous soit par l'autorité locale ont corrigé ses comportements ou du moins les ont grandement diminués. Depuis longtemps nous n'avons reçu aucune plainte à ce sujet. A la louange de M. Lesueur, nous dirons encore que c'est un instituteur soigneux, (~~sachant profiter des conseils et ne se refusant~~)¹ rangé, remplissant exactement ses devoirs, cherchant les moyens de s'instruire, sachant profiter des conseils et ne se refusant à aucune peine, à aucun sacrifice pour le bien de son école.

Outre l'école de garçons, Chouzy a encore une école communale de filles tenue par Mlle Grangé. Les qualités qui distinguent cette institutrice sont une grande douceur, une grande modestie et un grand fond de piété sans rigorisme. Capable, intelligente, remplie de zèle et de bonne volonté, elle soigne non seulement l'intelligence mais encore le cœur des enfants qui lui sont confiés. Nous nous faisons un plaisir comme un devoir de recommander cette institutrice aux mères de famille.

Françay.

L'école de Françay est dirigée par le Sieur Guilbert, breveté du troisième degré. Depuis plusieurs années, cette école était très mal tenue, la négligence, les fréquentes absences de l'instituteur l'avaient pour ainsi dire réduite à rien. Abandonné à lui-même, sans aucune espèce de contrôle, il n'est pas étonnant que le maître se soit négligé. Rappelé par nous à l'accomplissement de ses devoirs, placé dans l'alternative

¹ -Ce passage est barré sur le document : voilà qui indique que C. PRAT écrit au fil de la plume, sans doute à partir de notes prises au cours de ses visites annuelles –ou des notes prises par son Sous-Inspecteur- ce qui explique sans doute quelques redites, phrases incomplètes ou même, exceptionnellement, erreurs orthographiques.

de perdre ou de conserver sa position, le sieur Guilbert a eu le bon esprit de changer de conduite. Aussi nous nous plaisons à déclarer que l'école marche mieux, que la confiance des parents est revenue et que les élèves sont aussi nombreux que le comporte la localité. Le sieur Guilbert a de l'intelligence pour bien faire, il ne lui faut que de la bonne volonté.²

Lancôme.

Voici bien l'instituteur le plus ignorant, le plus incapable que je connaisse. Agé, infirme, sourd, le Sieur Mandard ne s'est jamais douté de ce que c'est qu'une école ni de la manière de la diriger, aussi est-ce un désordre, un pêle-mêle dans la classe qui fait mal à voir. L'instituteur n'a pas de fermeté, il ne sait pas commander à ses élèves qui sont plus maîtres que lui. Si petite que soit la localité de Lancôme, mieux vaudrait pour elle être privée d'instituteur que d'en avoir un pareil.

Landes.

Le Sieur Giraud instituteur à Landes est tout l'opposé de celui de Lancôme. Calme, réfléchi, intelligent, capable, modèle qu'on pourrait proposer pour la conduite et la moralité, il sait se faire aimer et respecter de ses élèves, s'attirer l'estime de tous les habitants, sans exception. Son école est une des plus fréquentées. La classe est beaucoup trop étroite pour le nombre des enfants ; aussi la surveillance est difficile à faire et la discipline à maintenir. Les résultats qui ne laissent pas d'être satisfaisants dans l'état de choses actuelles le deviendront bien davantage quand la salle de l'école sera convenable.

Mesland

La commune de Mesland, dans l'impossibilité d'avoir un instituteur, s'est décidée à prendre une institutrice, qui a le titre d'institutrice communale et qui touche le traitement. Mlle Elisa Porché, nouvellement brevetée a été choisie pour diriger l'école. La grande proximité de Montaux qui lui enlève des élèves fait que les enfants sont peu nombreux. Aussi les produits de la rétribution mensuelle sont-ils à peu près nuls. Cette école qui est nouvelle n'a pas encore donné de résultats. L'institutrice, bien qu'elle possède les connaissances nécessaires, manque d'aplomb et d'assurance. Il lui faut plusieurs années d'exercice pour qu'elle puisse vaincre sa timidité et acquérir le savoir-faire.

Montaux

L'instituteur actuel de Montaux est le jeune Rabier, élève de l'Ecole Normale de Blois. Appelé depuis peu à la direction de cette école, il n'a pu encore obtenir de résultats. Ce que nous avons pu remarquer, ce qui nous fait bien espérer pour l'avenir, c'est la bonne tenue des enfants. Sous l'ancien instituteur, ils étaient indisciplinés. Sous le nouveau, quoique bien jeune, ils se sont facilement ployés à la règle.

² -Cette flatteuse conclusion tend également à renforcer l'idée que l'inspection joue un grand rôle dans les progrès de l'instruction publique –ce que PRAT ne cesse d'affirmer...

Onzain.

Voilà une commune qui se place en tête du canton et pour les sacrifices qu'elle s'est imposés en faveur de l'instruction et pour les maîtres qui ont successivement dirigé son école publique.

M. Goujon, directeur actuel de l'école de cette localité, était peut-être le seul qui pût remplacer convenablement M. Bernard, aujourd'hui maître adjoint à l'Ecole Normale de Blois. Il a, comme lui, de la tenue, de la capacité, de l'intelligence. Aussi, l'école sous sa direction n'a fait qu'augmenter. On aime à voir l'ordre qui règne dans la classe, à interroger les élèves dont les réponses sont sûres et promptes. Il serait à désirer que tous les instituteurs comprissent comme M. Goujon, l'importance et la dignité de leur fonction. L'état d'instituteur finirait par obtenir de la considération.

Outre l'école de garçons, Onzain a encore une école communale de filles et c'est une justice à rendre à cette localité que de dire qu'elle est la première qui ait donné cet exemple dans le département. Mlle Ferrari qui dirige l'école est une institutrice qui a du mérite. C'est à son travail, à son intelligence, qu'elle est redevable des connaissances qu'elle possède, car elle s'est formée elle-même. Quant à la conduite et à la moralité, elle ne laisse rien à désirer. Les résultats sont satisfaisants, ainsi que la tenue des élèves. Nous voudrions cependant que l'institutrice ait moins de laisser-aller à l'extérieur et qu'elle soignât davantage sa personne.

Orchaise.

Le Sieur Bourassin instituteur à Orchaise est rempli d'excellentes qualités. Doué d'une grande douceur de caractère, aimant son état par goût, cherchant tous les moyens d'acquérir les connaissances qui lui manquent, cet instituteur ne peut manquer de réussir et d'inspirer de la confiance aux parents. Aussi l'école qui était pour ainsi dire tombée quand il l'a prise, est aujourd'hui dans l'état le plus prospère. Nous proposerions volontiers le Sieur Bourassin pour modèle à beaucoup d'instituteurs.

Saint-Cyr du Gault.

L'école de Saint-Cyr dirigée par M. Meunier n'a jamais produit de résultats satisfaisants. Placée dans un local des plus ingrats, sous la direction d'un maître faible et à peu près ignorant, il n'y a rien là d'étonnant ; et cependant cette localité est susceptible d'avoir une excellente école. Les éléments de prospérité ne manquent pas, les élèves sont nombreux, les parents bien portés pour l'instruction. Que faudrait-il donc ? Un bon maître ? Jamais le Sieur Meunier ne deviendra tel, il ne manque pas d'intelligence, mais il est mou, froid, mais ses affaires particulières l'occupent trop pour qu'il cherche à s'instruire. Depuis quelque temps, il s'est un peu amélioré ; mais nous souhaitons bien dans l'intérêt de la commune qu'il soit remplacé le plus tôt possible. Il est riche, et c'est précisément pourquoi il est mauvais instituteur. On néglige un état dont on n'a pas besoin pour vivre.

Saint Secondin³.

Mme Sestier, à défaut d'instituteur, en remplit les fonctions avec les avantages. Cette dame a de la réputation comme institutrice, et elle la mérite. Elle entend très bien la manière d'enseignement. Ferme, capable, intelligente, elle tient bien les enfants, leurs connaissances sont satisfaisantes. C'est une école que nous visitons toujours avec le plus grand plaisir.

Santenay.

L'école de Santenay s'est améliorée sous le rapport du local. Quant au maître il est toujours le même. Le Sieur Bougeâtre est bien l'être le plus froid, le plus mou, le plus incapable que je connaisse. L'instruction dans cette commune est très arriérée. Les élèves fréquentent fort peu l'école et en petit nombre. Aussi la méthode individuelle y est-elle en vigueur. Il y a de la part des autorités locales et des parents une telle insouciance pour l'instruction que nous doutons qu'un bon instituteur puisse jamais réussir à Santhenay.

Villefrancoeur.

La commune de Villefrancoeur est pour un instituteur une position très avantageuse. Le traitement fixe de 400 F attaché à l'école, la beauté du local qui appartient à la commune, la protection immédiate de M. le comte de la Forêt, bienfaiteur de la localité et particulièrement de l'école, expliquent pourquoi cette collocation est fort enviée. Malgré tous les avantages qu'elle promet et qu'elle assure, cette commune n'a jamais pu se féliciter de son école. Il semblerait que tous les maîtres qui s'y sont succédé aient pris à tâche de la détruire. Le Sieur Cottereau qui exerce actuellement a tout à fait perdu la confiance des parents. Abruti par le vin, donnant publiquement l'exemple de la débauche, il s'est déconsidéré, même aux yeux des quelques élèves qu'il a conservés. Les observations, les conseils, les menaces, rien n'a pu faire effet sur cet instituteur. Cité déjà deux fois devant le comité supérieur, il a été insensible aux réprimandes qui lui ont été données ; s'il n'a point encore perdu sa place, c'est en considération de sa famille, mais enfin, la commune se lasse, l'opinion publique se prononce et demande hautement son renvoi et sa destitution. Le Sieur Cottereau ne peut pas échapper longtemps au coup qui le menace, il faut enfin que l'intérêt d'une seule famille cède devant l'intérêt général d'une commune entière.

Comités locaux.

Les comités locaux qui dans ce canton s'occupent des écoles et que nous nous faisons un devoir de citer sont ceux de Champigny, de la Chapelle-Vendômoise, d'Onzain, de Villefrancoeur. Quant aux autres, c'est à peu près comme s'ils n'existaient pas.

Maisons d'école

Des 21 communes qui composent ce canton, 10 sont propriétaires de leur maison d'école ; mais ces maisons ne sont pas toutes convenables ; quelques-unes auraient besoin d'être appropriées, notamment celle de Santenay qui n'a pas de logement pour

³ -Molineuf aujourd'hui.

l'instituteur et celle d'Averdon. Cette dernière, nous le craignons bien, restera encore longtemps dans cet état en raison du peu d'accord qui existe entre le maire et son Conseil. Parmi les autres communes, il en est quelques-unes qui sont bien disposées soit pour construire, soit pour acheter. Ce sont celles d'Herbault, de Chambon, de Françay, d'Orchaise. Le reste est complètement indifférent.